Montpellier, le 13 février 2017

Eugène MARSOLLIER Conciliateur de Justice Canton de MONTPELLIER IV Résidence LE SEUILLY 32 PLACE DU QUEBEC 34000 MONTPELLIER

Tél. 04.67.64.64.34 Mobile : 07.82.52.18.31

Courriel: eugenemarsollier@free.fr

à Jean-Michel PEREZ
Président du Tribunal d'instance de
Montpellier
CITE JUDICIAIRE MEDITERRANEE
9 RUE DE TARRAGONE CS 29029
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

PERSONNEL ET CONFIDENTIEL

Monsieur le Président,

Suite à votre courriel du 12/01/2017, lequel a retenu tout particulièrement mon attention.

En préambule, vous trouverez sous ce pli, les pièces suivantes :

- Attestation de l'Institut de Droit Appliqué en date du 12/03/1980.
- Lettre de Monsieur Lionel ASSOUAD, alors Maire du 14ème arrodissement de PARIS en date du 08/02/1989.
- Lettre de la COUR D'APPEL DE MONTPELLIER en date du 01/04/1994.
- Lettre de Monsieur Lionel ASSOUAD, alors Maire du 14ème arrondissement de PARIS en date du 26/07/1994.
- Lettre de Madame Myriam EZRATTY, de la COUR D'APPEL DE PARIS, en date du 03/01/1995.

J'ai tenu successivement des permanences à la ;

MAISON POUR TOUS BORIS VIAN 14 RUE DE L'AMETHYSTE 34070 MONTPELLIER.

MAISON DE QUARTIER FREDERIC CHOPIN 1 RUE DU MARCHE AUX BESTIAUX 34000 MONTPELLIER.

En dernier lieu à la :

MAISON POUR TOUS VOLTAIRE 3 SQUARE JEAN MONNET 34070 MONTPELLIER.

Ayant de grosses diffivultés pour marcher, j'ai cessé de me rendre à cette dernière.

J'ai donc continué à recevoir les justiables directement à mon domicile.

Je tiens à vous préciser que cela s'est toujours bien passé. Il mettait soumis la plupart du temps des différends de voisinage.

Par ailleurs, je vous précise que je n'ai eu jamais de contacts au sein des établissements que vous

En définitive, j'ai contribuer à l'oeuvre de justice pendant plus de 29 ans.

Aussi présentement, étant en possession de toutes mes facultés intellectuelles, j'ai l'intention de poursuivre des activités vis-à-vis d'autrui comme « Ecrivain public ». Cette reconversion est-elle possible ?

A vous lire à ce propos, ce dont je vous remercie par avance.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations respectueuses.

P.J. 5

Le conciliateur de justice,

E. MARSOLLIER

PUBLIQUE FRANÇAISE

2 Août 1373

Décret du 26 juillet 1973 sortant reconnaissance par l'Etat de l'Institut de dreit appliqué.

'ar décret en date du 28 juillet 1973, la reconnaissance par at est accordée à l'Institut da droit appliqué sis 143, avenue Versailles, Paris (164), à charge pour cet établissement de se iformer aux obligations prévues aux articles 73, 74 et 73 du ret nº 56-931 du 14 septembre 1956.

ATTESTATION

La soussignée, Secrétaire Générale de l'INSTITUT DE DROIT APPLIQUE, Centre de formation et de perfectionnement professionnels reconnu par l'Etat,

CERTIFIE

que Monsieur MARSOLLIER Eugène né le 14 décembre 1929 à Vaupillon (28) demeurant 45 rue de l'Amiral Mouchez - 75013 PARIS,

a suivi, pendant l'année universitaire 1974-1975, les cours et travaux de la Section Juridique de cet établissement, et, pendant l'année universitaire 1975-1976, ceux de la Section Economique. Il a passé avec succès l'examen probatoire de l'une et l'autre sections, obtenant le CERTIFICAT D'AGENT SPECIALISE DE CONTENTIEUX JURIDIQUE D'ENTREPRISE à la session d'octobre 1975, et le CERTIFICAT D'AGENT SPECIALISE DE SERVICE ECONOMIQUE à la session de juin 1976.

Le cumul de ces deux certificats autorise leurs détenteurs à s'inscrire à la Section Technique de l'Institut de Droit Appliqué, préparant à la qualification de Technicien juridique et économique d'entreprise, cadre supérieur. M. MARSOLLIER a effectivement suivi, pendant les années universitaires 1976-1977 et 1977-1978 (scolarité en deux ans), les cours et travaux de la Section Technique, et passé avec succès les épreuves préliminaires, puis l'examen proprement dit de cette section, obtenant, à la session d'octobre 1978, le

CERTIFICAT DE TECHNICIEN JURIDIQUE ET ECONOMIQUE D'ENTREPRISE, cadre supérieur.

Elle précise en tant que de besoin que ce Certificat est classé au niveau II de la nomenclature des niveaux de formation, tel que défini par l'annexe à la circulaire n° 11-67 300 du 11 juillet 1967 (B.O.E.N. n° 29 du 20 juillet 1967), Loi d'orientation et de programme sur la formation professionnelle et la promotion sociale - classification des niveaux de formation, savoir : "Personnel occupant des emplois exigeant normalement une formation de niveau égal ou supérieur à celui des écoles d'ingénieurs ou de la licence."

Va. constraine et auste intorme

Fait à Paris, le 12 mars 1980.

à l'origina, qui nous a ele represente. 1927

100 Le Commissaire de Police,

Paris, le

M. VILLIERS

INSTITUT DE BROTT AFFLICUT 143, Av. de Versailles - PARIS-18 Ville de Paris

Paris.le 8 février 1989

Le Maire du XIVe arrondissement

Adjoint au Maire de Paris

Monsieur de Consiliatur,

M. EZRATTY, Premier Président de la Cour d'Appel de Paris, vient de me faire savoir que vous avez été reconduit pour exercer les fonctions de conciliateur pour une durée de deux ans, à compter du 1er février.

Croyez que je me félicite tout particulièrement de cette décision.

A cette occasion, je vous adresse mes très vives félicitations et je vous dis tous les voeux que je forme à votre intention pour votre mission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs to ben condians

LIONEL ASSOUAD

Monsieur Eugène MARSOLLIER Conciliateur 26 rue Mouton Duvernet **75014 PARIS**

COUR D'APPEL DE MONTPELLIER

146/94

Première Présidence

Montpellier, le ler Avril 1994

Le Premier Président de la Cour d'Appel de MONTPELLIER à

> Monsieur Eugène MARSOLLIER 45, rue de l'Amiral Mouchez 75013 P A R I S

Monsieur,

J'apprends par Mme le Premier Président de la Cour d'Appel de PARIS que vous envisagez de vous retirer à MONTPELLIER dans les prochains mois et que vous accepteriez volontiers d'y poursuivre les activités de conciliateur qui sont aujourd'hui les vôtres dans le 14ème arrondissement à PARIS.

Je ne peux que vous inviter à vous mettre en relation dès que possible avec le Parquet de MONTPELLIER qui est chargé d'instruire les dossiers des candidats aux fonctions de conciliateur. Les désignations périodiques interviennent ordinairement d'année début par ordonnance unique propositions du Procureur Général pour l'ensemble du ressort de la Cour de mon siège. Vous aurez ainsi la possibilité d'examiner en temps utile, en concertation avec le magistrat du Parquet appelé à suivre ces questions, le choix d'une circonscription territoriale, étant observé que les ressorts de compétence des conciliateurs sont définis par cantons.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bernard BACOU

Ville de Paris Le poblaire du XX arrondissement

Adjoint au Maire de Paris

26 juillet 1994

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 22 juillet 1994 faisant état de vos activités de conciliateur pour la période du 2 décembre 1993 au 30 juin 1994.

C'est un témoignage supplémentaire, s'il en était besoin, de l'excellent travail que vous avez accompli les huit dernières années comme conciliateur à la Mairie.

Je tenais à vous féliciter chaleureusement pour les résultats obtenus dans des affaires souvent difficiles et douloureuses et je vous en remercie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Lionel ASSOUAD.

Monsieur Eugène MARSOLLIER Juriste d'entreprise 45 rue de l'Amiral Mouchez 75013 PARIS



COUR D'APPEL DE PARIS

PREMIERE PRESIDENCE

PARIS, le - 3 JAN. 1995

L.L.B./L.B.

Monsieur,

Pour faire suite à votre requête, j'ai l'honneur de vous transmettre, cijoint, copie de l'ordonnance par laquelle il est mis fin, sur votre demande, à vos fonctions.

Je tiens à vous exprimer, au nom de la Cour et en mon nom personnel, mes très vifs remerciements pour votre contribution au service de la Justice et pour les efforts que vous avez fournis pour faciliter le règlement amiable des différends portant sur des droits dont chacun a la libre disposition.

Veuillez accepter, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Myriam EZRATTY

Monsieur Eugène MARSOLLIER Résidence "Le Seuilly" 32, Place du Québec 34000 MONTPELLIER

Montpellier, le 27 mars 2017

Eugène MARSOLLIER
Ex Conciliateur de Justice
Canton de MONTPELLIER IV
Résidence LE SEUILLY
32 PLACE DU QUEBEC
34000 MONTPELLIER

à LE CERCLE NATIONAL DES
 BENEVOLES
 16 AVENUE DU MARECHAL JUIIN
 60750 CHOISY AU BAC

Tél. 04.67.64.64.34

Mobile: 07.82.52.18.31

Courriel: eugenemarsollier@free.fr

Adhérent n°782

Objet : Demande de distinction 2017

Mérite Bénévole Echelon Vermeil.

Messieurs,

Suite à votre courriel du 22/02/2017.

Vous trouverez sous ce pli, Demande de distinction 2017 accompagnée des pièces suivantes (facsimilés) :

- Courriel du 12/01/2017 de Monsieur Jean-Michel PEREZ, Président du tribunal d'instance de Montpellier.
- Ma lettre du 13/02/2017 à ce dernier accompagée de :
- Attestation du 12/03/1980 de l'Institut de Droit Appliqué
- Lettre du 08/02/1989 de Monsieur Lionel ASSOUAD, alors Maire du 14ème arrondissement de PARIS
- Lettre du 01/04/1994 de la COUR D'APPEL DE MONTPELLIER
- Lettre du 26/07/1994 de Monsieur Lionel ASSOUAD, alors Maire du 14ème arrondisemnt de PARIS
- Lettre du 03/01/1995 de Madame Myriam EZRATTY, de la COUR D'APPEL DE PARIS.

En définitive, j'ai contribué à l'oeuvre de justice pendant plus de 29 ans.

Restant à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires que vous jugeriez de me demander.

E.MARSOLLIER

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

P.J. 8

N.B. Je suis déjà en possession de la distinction des Palmes de Bronze du 13/07/2001 Je suis déjà en possession de la distinction des Palmes d'Argent du 01:07:2009